



Légalisation de signature

À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

Comment procéder ?

Se présenter avec la pièce à légaliser. Celle-ci sera signée devant un agent de la mairie pour contrôle de la signature et contre-signée par la mairie pour attester officiellement du contrôle.

Pièces justificatives

- Pièce d'identité avec photo et signature (CNI, passeport, permis de conduire...)
- Justificatif de domicile

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site Service public](#)